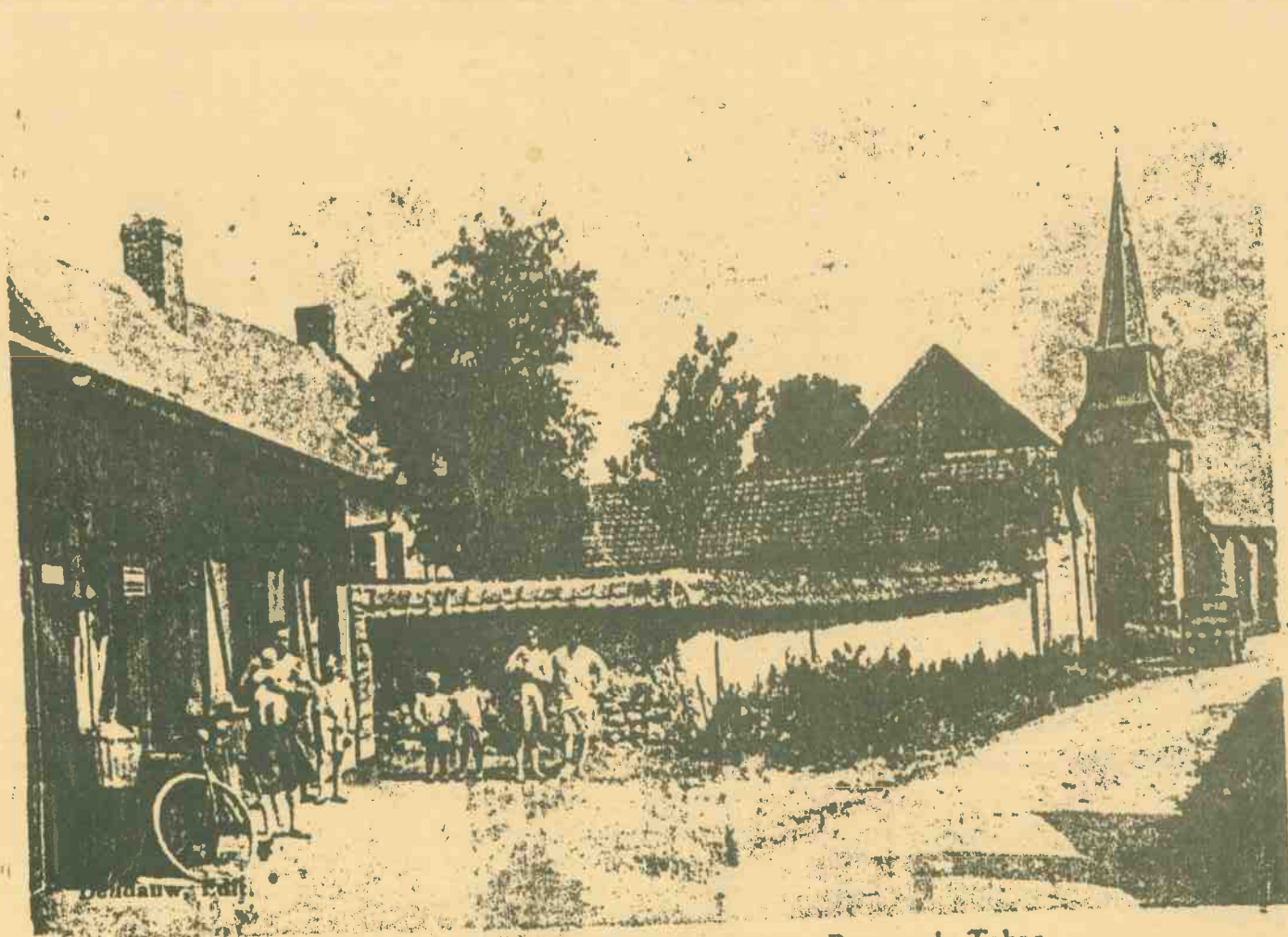


GRATTEPANCHE



803-1 GRATTEPANCHE (Somme) — Bureau de Tabac

LE TRAVAIL DE VOS ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni 2 fois les 21/11/1983 et 16/01/1984
depuis la parution du bulletin n° 3

Les Conseillers ont décidé :

- L'organisation de la journée « jeunes » préparée par les membres de la Commission des Fêtes aidés de quelques personnes bénévoles.
(voir le compte-rendu en page 9)
- La distribution du colis de Noël pour les aînés de plus de 65 ans. Les colis ont été achetés aux Ets COOP.
- de reconduire la subvention au forain pour la fête locale qui aura lieu cette année le 17 JUIN 1984.
- de commander à la Société PICARDIE PAYSAGE la plantation de quelques 140 arbustes. Les travaux de terrassement sont confiés à M. Roger VASSEUR.
- d'attribuer une indemnité de logement à l'Instituteur. Le logement de fonction dont il disposait étant momentanément indisponible puisqu'il fait partie des travaux de réaménagement en cours. Cette indemnité est entièrement remboursée par l'Etat (loi du 2 MARS 1982).
- de maintenir la gratuité des concessions dans le Cimetière. Un plan du Cimetière sera établi et les tombes les plus anciennes relevées afin de donner un meilleur aspect au Cimetière.
- le déplacement du tas de sable des enfants sous les fenêtres du préau de l'école afin qu'ils ne montent plus sur les appuis de fenêtres.
- de confier les travaux de déneigement à M. Roger VASSEUR. Ces travaux consistent à dégager la route vers St-SAUFLIEU sitôt que la couche de neige pose problème à la circulation des véhicules.
- d'approuver le devis de réfection et de renforcement de l'éclairage dans la Commune présenté par la Sté SOPELEC sous le contrôle de la D.D.A. Le financement sera le suivant :

* Département :	5 820.00 F
* S.I.E.R. :	4 140.00 F
* Commune :	13 040.00 F

(S.I.E.R. = Syndicat Intercommunal
d'Electrification Rurale)

- de fixer à 8 h le nombre d'heures hebdomadaires à effectuer par Mme FLEURY pour le ménage de l'école en remplacement de M. COINT. Mme FLEURY sera rémunérée selon l'indice afférent à cette fonction pendant toute la période où M. COINT sera indisponible.

AFFAIRES A SUIVRE

1 LES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal chaque année au mois de **FEVRIER** établit son budget primitif. C'est au cours de cette réunion qu'est votée la part communale des impôts locaux.

La part communale se divise en **quatre** parties :

1 - Taxe foncière sur les propriétés bâties

Impôt sur les sols des bâtiments.

2 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Impôt sur les sols non bâtis (terres de culture, bois, etc....)

3 - Taxe d'habitation

Impôt sur les locaux meublés et leurs dépendances.

4 - Taxe professionnelle

Impôt dû par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée.

Ces impôts représentent en quelque sorte une imposition sur le capital des familles.

Il faut savoir que le Conseil Municipal inscrit au titre de recette (à l'article 777) une **somme globale** qui est répartie entre ces différents impôts en fonction de pourcentages.

Exemple en 1983 :

Taxe foncière "bâti"	19,15 %	} De la base d'imposition de chacune de ces taxes.
Taxe foncière "non bâti"	41,02 %	
Taxe d'habitation	22,42 %	
Taxe professionnelle	9,05 %	

(Voir feuilles d'impôts locaux).

Il est clair que toute "**dissimulation**" amenant une réduction d'impôts pour les uns est automatiquement payée par les autres habitants de **GRATTEPANCHE** ; c'est pourquoi une Commission des Impôts répertorie chaque année les transformations dans le village, telles que :

- Nouveaux habitants (au 1er Janvier de l'année en cours)
- Changements de propriétaires
- Modifications des familles (naissances, personnes à charge)
- Achats et ventes des terrains
- Amélioration de l'habitat (installations de chauffage, salle de bain, combles aménagés, tout à l'égout, garage, etc...)
- Démolitions de constructions
- Changements d'affectation de locaux, etc.....

Cette Commission des impôts directs (composée de **six** membres nommés par le Préfet, voir liste sur le bulletin n° 2) est indépendante du Conseil Municipal.

En plus de la somme globale votée par le Conseil Municipal (revenant en totalité à la Commune) il vous faut ajouter les prélèvements du Département (pour le fonctionnement du Conseil Général), de la Région (pour le fonctionnement du Conseil Régional), de la Chambre d'Agriculture uniquement sur les propriétés non bâties, pour obtenir la totalité de vos impôts locaux.

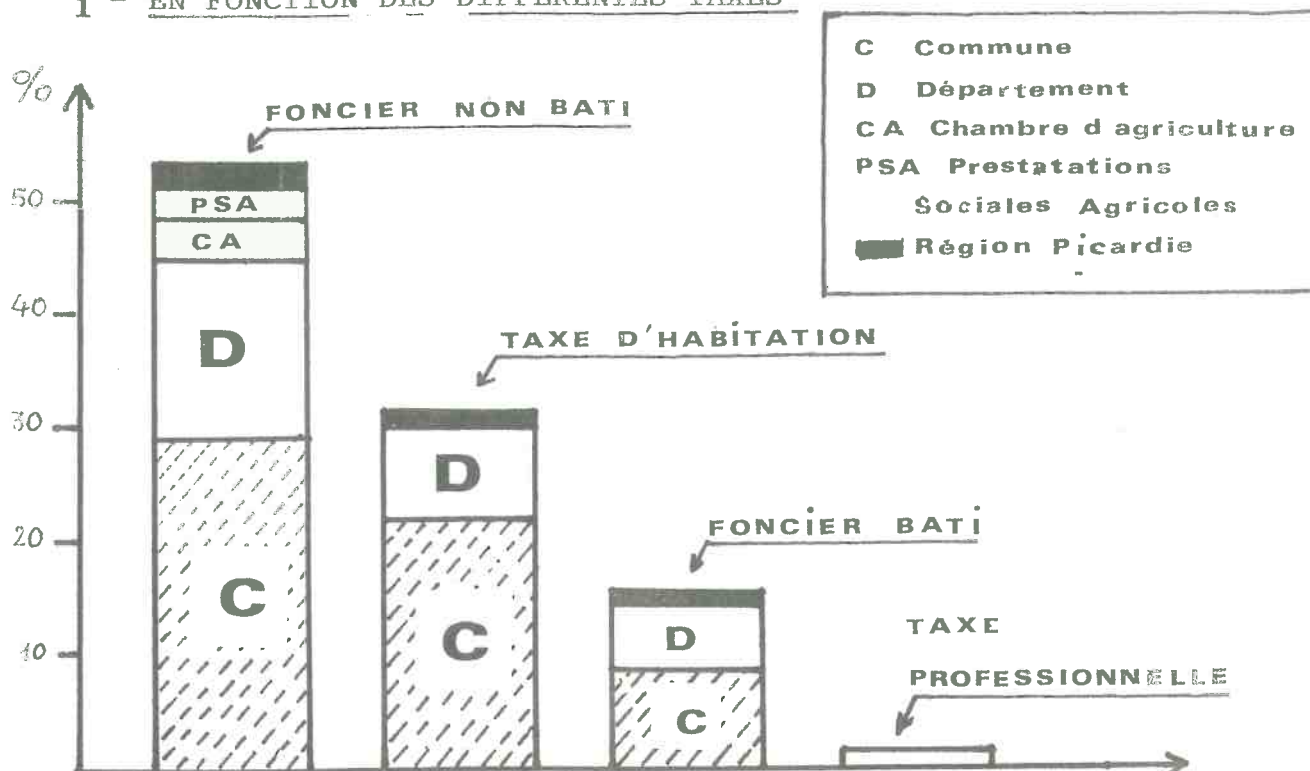
Voilà en résumé la répartition des impôts locaux que vous payez chaque année.

Pour 1984 la part communale (somme globale votée par le Conseil Municipal) ne devrait augmenter que de 5 %, souhait émis par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion, compte tenu du niveau très élevé des impôts à **GRATTEPANCHE** et des conseils ministériels, à savoir :

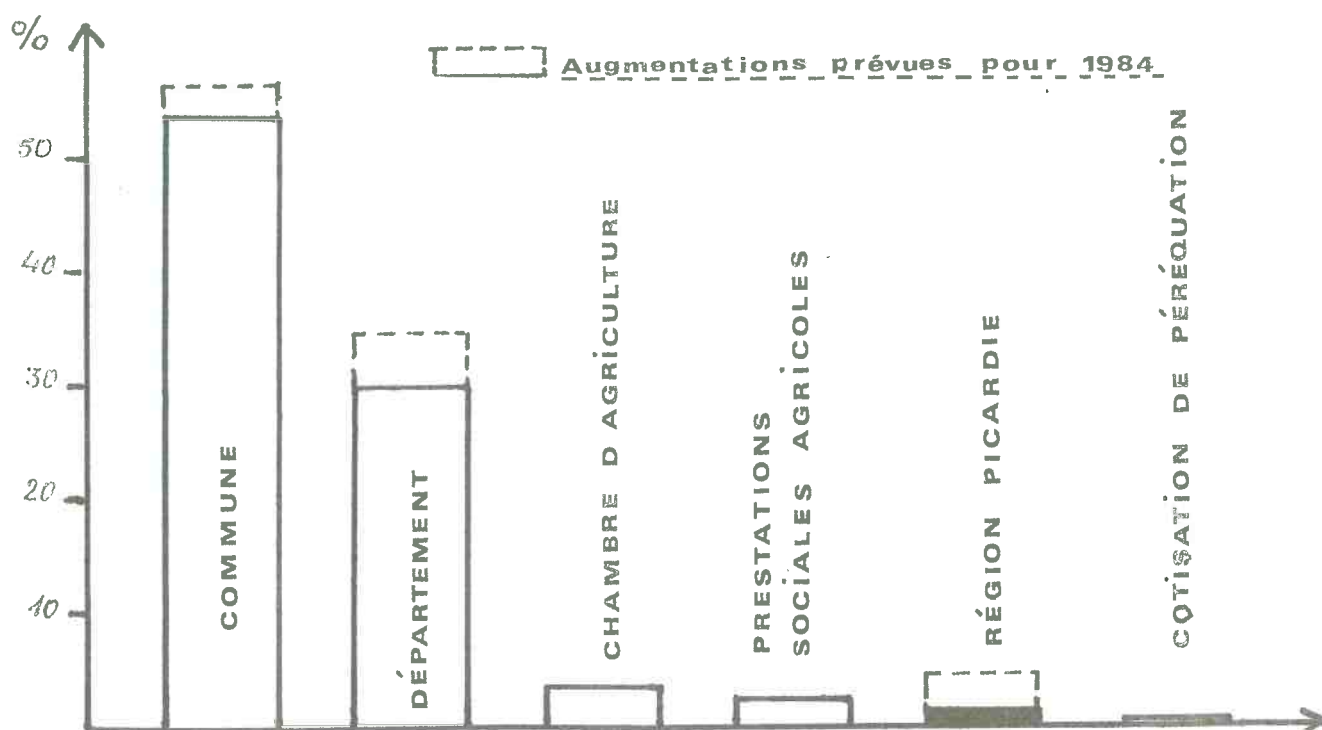
"L'évolution des tarifs arrêtés par les collectivités locales doit tenir compte de l'objectif gouvernemental qui est de limiter la hausse des prix à 5 %."

- REPARTITION DE LA TOTALITE DES IMPOTS PAYES EN 1983
PAR LES HABITANTS ET PROPRIETAIRES DE GRATTEPANCHE

1 - EN FONCTION DES DIFFERENTES TAXES



2 - EN FONCTION DES DIFFERENTES COLLECTIVITES



Nota : Ces deux tableaux ne sont valables que pour les impôts à Grattepanche; d'autres communes perçoivent par exemple beaucoup plus de taxe professionnelle si la vie industrielle et commerciale est importante, ou beaucoup plus de taxe d'habitation si l'urbanisation est grande....

En 1984 la part des contributions directes pour le budget du Conseil Régional est en très nette augmentation.

Ces impôts supplémentaires s'ajoutant à l'effort particulier qu'a consenti l'Etat envers notre région **Picardie**, devraient permettre au Conseil Régional de combler le retard et d'investir pour :

- l'amélioration du réseau routier
- le développement économique régional
- la formation professionnelle
- le développement du tourisme
- l'amélioration de l'habitat
- l'aide au secteur sanitaire et social
- l'aide aux associations et organismes culturels sportifs
- le développement des télécommunications (informatique, minitel, etc.....)

2 TRAVAUX

BIENTOT UNE MAIRIE !

Bien que la fin des travaux soit provisoirement retardée pour des raisons indépendantes de notre volonté, (maladie d'un artisan) la mairie ouvrira bientôt ses portes.

Les nouveaux locaux permettront à votre conseil municipal d'assumer dans de meilleures conditions la mission que vous avez bien voulu lui confier.

Si la décentralisation a donné de plus grandes responsabilités au Maire et à ses Conseillers, elle apporte un surcroît de travail et demande de l'ordre ainsi que de la méthode.

Le nouvel agencement des locaux leur offrira la possibilité de mener à bien les diverses tâches qui leur sont confiées.

La disposition des locaux de la mairie favorisera dans la mesure de vos désirs la création de certains loisirs, tels que :

- ouverture d'une bibliothèque,
- salle de réunions à la disposition des aînés, etc...

LA MAIRIE EST L'EMBLEME DE VOTRE COMMUNE !

3 A PROPOS DE L ASSOCIATION FAMILIALE

Il nous paraît nécessaire de faire une mise au point au sujet de la position du Conseil Municipal vis-à-vis de l'Association Familiale.

- Le Conseil Municipal n'a jamais eu l'idée de "**communaliser**" la Salle de l'Association pour la simple et bonne raison qu'il ne le peut pas. Les statuts de la dite Association sont très clairs à ce sujet.

"ARTICLE 14 - En cas de dissolution, le Conseil d'Administration procède à la liquidation des biens de l'Association. L'actif ne pourra être attribué qu'à une Association ou une oeuvre ayant pour objet la défense des intérêts des familles rurales".

Bien au contraire le Conseil Municipal s'associera financièrement à l'Association Familiale sous réserve que la convention préparée, par la Commission des Fêtes et approuvée par le Conseil Municipal, le bureau de l'Association Familiale avec l'accord des proches voisins, soit signée chez le Notaire et que les statuts des Associations Familiales Départementales soient respectés.

La convention précise notamment :

- le partage des frais d'investissement et de gestion (50 % pour la Commune - 50 % pour l'Association Familiale).

- la location et l'utilisation de la salle (seuls les bals annuels des Associations de GRATTEPANCHE sont autorisés - les repas des familles de la Commune, les réunions).

Dans un village de 200 habitants à peine, il serait souhaitable que l'on trouve au sein du bureau d'une seule Association Familiale :

- plusieurs représentants des familles
 - un ou plusieurs représentants de la Commission des Fêtes du Conseil Municipal
 - un ou plusieurs représentants de nos aînés qui sont toujours de bon conseil
 - un ou plusieurs représentants des jeunes, etc.....

Tous ensemble et selon nos goûts et notre disponibilité nous pourrions faire en sorte que GRATTEPANCHE vive, s'amuse, que les habitants s'entraident et que les jeunes soient fiers d'être GRATTEPANCHOIS.

C'est cela le voeu du Conseil Municipal

LA VIE DU VILLAGE

LA JOURNEE DES JEUNES



Le 11 Décembre dernier, s'est déroulée à la Salle de l'Association Familiale une journée récréative. Cette manifestation, organisée par la Commission des Fêtes du Conseil Municipal, aidée de quelques membres bénévoles, a connu un franc succès.

La matinée était consacrée au babyfoot et au flipper. En babyfoot, deux tournois avaient lieu, l'un réservé aux filles, l'autre aux garçons. Toutes catégories d'âge, ce qui n'est peut être pas normal mais assurent de nombreux matches.

Les terrains étaient en bon état, mais l'éclairage laissait à désirer (la Fédération l'a-t-elle homologuée ?).

Au tournoi féminin, chacune des sept filles engagées, rencontrait les autres concurrentes, soit six matches.

Si certaines de ces rencontres furent dominées nettement par leurs vainqueurs, d'autres donnèrent lieu à des scores serrés. Le jeu féminin, s'il est plus élégant, est loin d'être actif et la balle passait très souvent entre les jambes sans pouvoir être reprise dans de bonnes conditions. Finalement Brigitte remportait de peu le tournoi.

Pour le tournoi masculin, certains moins "jeunes" s'étaient engagés, mais laissèrent rapidement leur place aux jeunes pour permettre à chacun d'eux de pouvoir pleinement profiter de cette occasion pour jouer au babyfoot. Dix garçons étaient donc inscrits pour le tournoi. Ils ont disputé sept matches chacun (le temps imparti était nettement dépassé pour en faire plus...). Les rencontres furent toutes très acharnées, les scores enregistrés en témoignent. Les grands ont dominé les débats, c'est normal, mais les petits n'ont pas démerité et faisaient plaisir à voir, chaque balle étant l'objet d'un acharnement bien compréhensif. Un match de barrage a dû être nécessaire pour déterminer le vainqueur du tournoi "garçons", à savoir David L.



Toutes les rencontres furent disputées dans un parfait esprit sportif et aucun résultat ne fut l'objet d'une réclamation. Le traditionnel échange de maillot n'a pas eu lieu (les filles l'auraient-elles fait ?) mais tout se termina dans la bonne humeur avec la distribution des récompenses à tous les engagés.

Simultanément aux tournois de babyfoot, se déroulait celui de flipper ouvert aux garçons et filles, pas de sexisme. Il y avait quatorze engagés. Le tournoi se déroulait sur cinq parties au meilleur total. Le pauvre flipper a subi certains coups que nous "humains" n'aurions pas aimés, mais le "tilt" étant absent tout était permis, les quatre pieds devaient quand même rester au sol.

L'absence de réflexes de certains candidats était si flagrant que leurs adversaires les aidaient. Par contre les autres domptaient facilement cette bille qui inlassablement revenait vers eux. Le meilleur s'est avéré être **Christophe** et nous le félicitons.

Pour l'ensemble des tournois, tous les participants ont été récompensés par des lots divers : [calculatrice, disques, cassettes, briquets "pour faire cadeau au Papa !" mikados, posters, etc.....]

Nous remercions MM. **VANHOLSBEQUE** de **RUMIGNY** et **HANIN** qui nous ont aimablement prêté les babyfoot et flipper. MM. **LEVERT & LEROY** juges arbitres aux babyfoot et flipper qui ont fait preuve de beaucoup de patience devant l'enthousiasme de tous ces jeunes.

CLASSEMENTS COMPLETS

Babyfoot

Filles

1. Brigitte
2. Annabelle - Virginie
4. Sandra - Sophie
6. Nathalie
7. Stéphanie

Garçons

- | | |
|---------------|----------------|
| 1. David L. | 6. Michaël B. |
| 2. David E. | 7. Laurent |
| 3. Christophe | 8. Jean-Yves |
| 4. Alexandre | 9. Pascal |
| 5. Olivier | 10. Michaël G. |

Flipper

- | | |
|---------------|---------------|
| 1. Christophe | 8. Sophie |
| 2. David L. | 9. Olivier |
| 3. Virginie | 10. Brigitte |
| 4. David E. | 11. Pascal |
| 5. Michaël G. | 12. Nathalie |
| 6. Laurent | 13. Jean-Yves |
| 7. Alexandre | 14. Stéphanie |

A midi un apéritif était offert à l'ensemble des habitants du village en l'honneur des nouveaux arrivants. Beaucoup de monde autour de la table et les présentations furent nombreuses, chacun se situant par rapport à l'autre.

L'ambiance était excellente, la centaine de personnes présentes créait une chaleur bienvenue, le temps était frisquet à l'extérieur.

A partir de **14 h 30** grâce au matériel de M. **TESTU** nous avons pu voir un film d'animation "**Mathieu l'astucieux**". Les petits et les grands étaient présents. Ce film a été vu, ou revu pour certains, avec plaisir et joie.

Après la diffusion de ce film, nous avons eu droit à quelques instants de poésie et de chants par tous les élèves de notre école. Aucune fausse note, chacun de ces enfants a raconté ou chanté avec le cœur. Remercions-les ainsi que M. GOURGUECHON, l'Instituteur pour ces trop courts instants de fraîcheur.

L'un des moments forts de cette journée a été la remise des colis de Noël à nos aînés par les enfants. Cette transmission entre génération a été fort appréciée et les visages rayonnaient de bonheur.

Tout le monde se retrouvait autour de la table pour savourer tartes et boissons. Le temps de caler de bons morceaux, de boire quelques verres que déjà les flonflons d'une sono résonnaient dans la salle, les premiers danseurs prirent possession du "plancher", puis de nouveaux couples se formèrent et tous dansèrent les danses plus ou moins disco, plus ou moins rétro dans la bonne humeur (la chennille, les canards sont des animaux bien appréciés).

Comme toutes les bonnes choses, il faut une fin et il fallut se reposer pour reprendre les forces perdues dans une journée bien remplie. On se quittait et tout le monde souhaitait récidiver l'année prochaine.

Merci à tous pour votre participation

CLUB du 3ème AGE

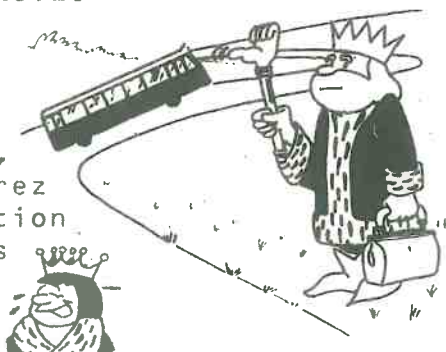
Le **Mercredi 18 JANVIER 1984** les membres du Club du 3ème Age ont tiré joyeusement les rois dans la Salle des Fêtes d'Ailly-sur-NOYE.

Le minibus est venu les chercher à **GRATTEPANCHE** et les a ramenés le soir.

Si vous désirez adhérer à ce Club en 1984, veuillez nous le faire savoir, vous recevrez une carte d'adhérent contre une participation minime (**15 F en 1983**) et vous aurez toutes les informations concernant les sorties.

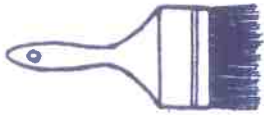
Prochaines sorties :

- **Mercredi 14 Mars** : sortie spectacle à **PARIS**. Le matin visite du **Nouveau Musée Grévin** au Forum des Halles ; l'après-midi "**l'amour à Tahiti**" - Opérette - Prix : **185 F** (inscriptions jusqu'au **15 Février**).
- **du Mardi 29 Mai au Mardi 5 Juin** : Grand voyage annuel en France : **Le Massif Central** - Départ de la Gare d'**AMIENS** par train spécial direct. Voyage de jour - Animation et détente avec un groupe folklorique prix avec carte vermeil tout compris avec 5 excursions : **2 035,00 F** - 1er acompte **535,00 F** à l'inscription (date limite : **15 Février**) en raison du nombre important de demandes adressées à **Val Clermont Ferrand**.



Le concours de dessin

Lors du dernier numéro du bulletin municipal, nous avons lancé un concours de dessin. Celui-ci n'a pas eu le succès escompté, cependant les jeunes artistes qui ont répondu à notre appel, ont tous fait preuve d'imagination et le travail a été soigné.



Il y avait trois catégories d'âge : - de 8 ans
de 8 à 12 ans
+ de 12 ans



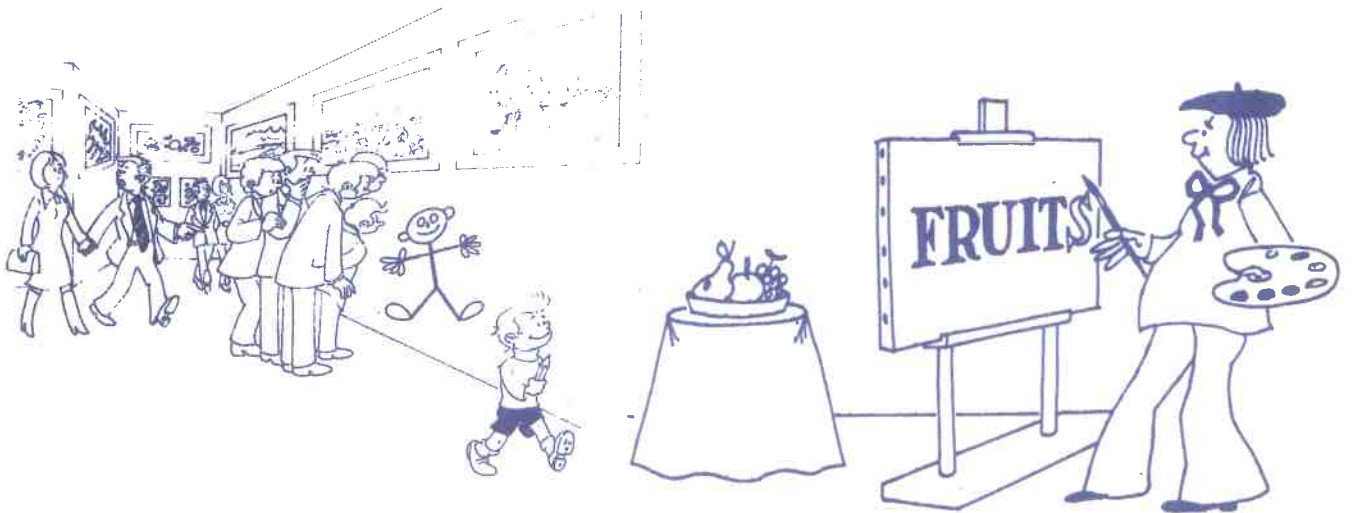
Les plus "vieux" n'ont pas été très courageux puisque seul **David E.** a fourni un dessin (Eglise de GRATTEPANCHE).

Les "moyens" ont été les plus nombreux, dix artistes et il y a eu quatre "petits" qui nous ont envoyé un ou plusieurs dessins. La palme quand au nombre revenait indiscutablement à **Séverine** qui a réalisé dix dessins.

Le jury réuni le **16 Janvier 1984** a jugé toutes les oeuvres. Seul le meilleur des dessins envoyé par un même candidat a été classé. Après vote secret et délibération le jury a désigné les lauréats suivants :

- de 8 ans : **Aurélia, Séverine** puis **Julien** et **Cédric**
- de 8 à 12 ans : lère ex aequo **Stéphanie** et **Sophie** puis tous les autres à égalité, à savoir : **Nathalie, Sandra, Dorothée, Olivier, Pascal, Jean-Yves, Mélanie, Michaël.**
- plus de 12 ans : **David E.**

Tous les concurrents seront récompensés. La remise des lots aura lieu lors de l'après-midi du **10 Mars 1984**, une petite manifestation sera organisée en l'honneur des brillants lauréats.



Contrairement à l'annonce faite dans le dernier numéro, les dessins des lauréats ne pourront faire la "Une" de notre journal. Pour des raisons purement techniques et indépendantes de bonne volonté, suivant la formule consacrée, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir le faire. Nous vous demandons de bien vouloir accepter nos excuses, une exposition sera organisée le **10 Mars 1984**.

LE MESSAGE DE L'ASSOCIATION

FAMILIALE



Le Dimanche **18 DECEMBRE 1983**, nos aînés étaient à l'honneur dans notre village auquel s'était joint un grand nombre d'habitants de la Commune.

Cette journée s'est déroulée dans une ambiance très amicale où chacun entonna une chanson du bon vieux temps.

L'Association Familiale de **GRATTEPANCHE** et des Environs tient à remercier par ces quelques lignes toutes les personnes qui étaient présentes à cette petite fête en espérant se retrouver plus nombreux l'an prochain.



Meilleurs vœux pour 1984 à tous.

NOCES D'OR

BEAUCOUP D'AMOUR ET D'AMITIE

Le premier souhait d'un maire est sans doute, quand il célèbre un mariage, que celui ci dure longtemps !. Aussi est ce avec une émotion bien visible que Monsieur Hanin a célébré, le 6 novembre dernier son premier mariage.

- Monsieur Amable Ferey, acceptez vous de prendre pour épouse

Mademoiselle Alice Mopin ici présente ?

OUI

- Mademoiselle Alice Mopin, acceptez vous de prendre pour époux

Monsieur Amable Ferey ici présent ?

OUI

Les sourires échangés cet après midi là ressemblaient sans doute beaucoup à ceux qu'ils ont échangé il a cinquante ans. A la mairie, puis à l'église, Monsieur et Madame Ferey nous ont fait partager leur bonheur et leur émotion.

Et lors du vin d'honneur qui rassemblait ensuite leur famille et leurs amis, en les voyant ensemble, beaucoup de jeunes couples rêvèrent sans doute



INFORMATIONS

LA MITOYENNETE

Tout propriétaire peut clore complètement son terrain (sauf s'il y a droit de passage d'un voisin). A noter que le droit de se clore est une faculté et non obligation (Art. 647 du Code Civil). En outre, l'obligation du voisin de participer à la clôture destinée à séparer deux terrains n'est valable qu'en ville et ses faubourgs (Art 663 du Code Civil).

Les clôtures mitoyennes suivent les mêmes règles que les clôtures de façade. Dans beaucoup de Communes, il faut une autorisation pour édifier une clôture, surtout en raison de son intégration dans le paysage. En cas de conflit entre deux voisins, l'Administration ne peut intervenir, sinon pour conseiller d'engager une action devant la juridiction civile.

Cette autorisation s'applique uniquement dans des zones de protection particulières de sites et de paysages :

- * Communes dotées d'un P.O.S.

- * Communes situées dans un périmètre sensible ou dans une zone d'environnement protégé.

- * Communes "retenues" par le Commissaire de la République.

L'autorisation est à demander à la Mairie concernée par l'édification de la clôture.

Certains types de clôtures comme les haies vives et les clôtures en fils barbelés, ronces artificielles ou autres ne peuvent être établies qu'à une distance minimale de 50 cm en arrière de l'alignement délivré. En outre, les haies vives peuvent être limitées à 1 m de hauteur en bordure de certaines parties de voies (pour des raisons de sécurité).

En règle générale, il n'y a pas de hauteur limitée pour une clôture. Cependant, l'Administration peut émettre un avis défavorable sur certaines clôtures particulièrement inesthétiques.

L'article 663 du Code Civil décide que tout mur de séparation entre voisins, qui sera construit ou rétabli à l'avenir, devra mesurer au moins 2,60 m de haut dans les Communes de moins de 50 000 habitants. Donc, tout mur construit avant la promulgation du Code Civil, peut conserver sa hauteur à la seule condition de n'y apporter aucun changement.



LA COMMISSION D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
vous invite à vous exprimer et à participer au Journal

Votre page ...

M. & Mme FERREY ont été très sensibles aux témoignages d'amitié qui leur ont été prodigués lors de la cérémonie de leurs noces d'or.

Ils remercient toutes les personnes et en particulier le Conseil Municipal, l'Association Familiale, les organistes : M. & Mme BOUCHARD et Mme Blanche SOMMERMONT qui ont animé la messe célébrée par M. l'Abbé LOMOND.

ENVOI D'UN AMI

Min quier

Taut vire comme y es biau, ch' t'animal
Pour rien, ine voudro faire du mal
D' m' ravise, comme si j' étos l' bon dieu
Plein de douceurs, in vo dins ses yeux -

In nous appellent S^t Roch et sin quier,
Pour mi, il n' apporte pas de pain.
Mais comme poul' l' saint, que de bonheur
Eus les jours y met din min cœur -

Quin ou trisse, in bin y m' arleque
Mes mains, avec s' langue y fait un gros becque,
Y saillève min bras avec délicatesse
Pour li avoir, un chuque, un' careuse -

Les jours passent, in vieuzit tous les deux
Mais avec li, je n' sus point tout seye
Ch' l' mas cotte du pays, tout le monde la quair
Et avec mi, in fait un' belle paire -

Pour quoi? qu' il est là, qui s' appelle MA'IS
Et pis qui live s' patte qu' in y prisse
Cathars pas à comprinte, che min comarade
Et l' avenir, à deux, parait moins maussade

La Vicoigne 35-11-82 (S^{te} Catherine)

Lucien BIBAS

J'achète une pipe et je prends femme.
 Ma femme avait une tête de pipe et ma
 pipe une tête de femme.
 Lorsque je sors fumant ma pipe et que je
 donne le bras à ma femme on dit "Oh! la
 belle tête de pipe, mais la sale tête de
 femme." Etussi, je vous jure que si je venais
 à casser ma pipe et que je venais à perdre
 ma femme, immédiatement je rachèterais
 une pipe et jamais plus je ne reprendrais
 de femme.

Pour Monsieur Hisler ^{et me}
 Delanchy

Je vois pas qu'un jour mon cœur
 puisse t'oublier, il peut cesser de battre
 mais jamais de t'aimer.

M^{re} Flament

LE COIN DE POESIE

par CARMEN CAUDROY

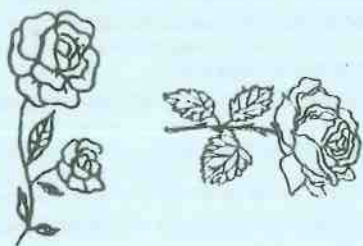
UN GARÇON

Quand on vient au monde
 Que l'on est garçon
 On se réunit en famille
 Heureux que ce n'est pas une fille
 Pensez, un garçon
 C'est nécessaire pour le nom
 Mais à vingt ans
 Quand il part au régiment
 Là, on ne pense plus au nom
 On pense à son fils
 Qui pour la patrie porte le fusil
 Braves gens,
 Quand vous voyez un monument
 Avec les noms de nos chers disparus
 Pensez au soldat inconnu
 Lui aussi était un garçon
 Et il n'avait pas de nom



FREDERIC

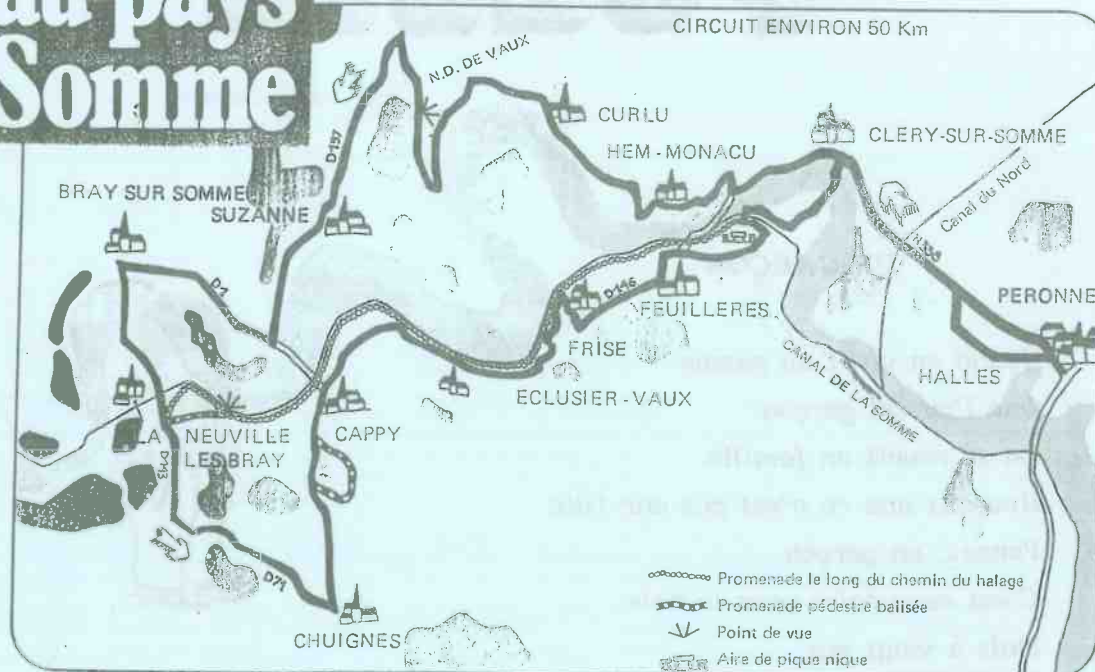
Mon petit Frédéric
 C'est pour toi que j'écris ces vers
 Moi, ta grand-mère
 Tu m'as quitté trop tôt
 Mon cher petit loupot
 Et dans ton ciel là-haut
 J'irai te voir bientôt
 Nous serons réunis
 Dans l'infini
 Et je pourrai te dire
 Ce que mon coeur désire
 Te donner mon affection
 Mon cher petit garçon
 Mon coeur, tu l'as emporté avec toi
 Qui étais tout pour moi
 Nul ne comprit ma souffrance
 Car je pleure en silence
 Et dans l'éternité
 Repose en paix



promenades au pays de Somme

Circuit des Anguillères

OFFICE DU TOURISME DE LA SOMME



Péronne

A proximité de l'autoroute du Nord, baigné par la Somme et environné d'étangs, ce chef-lieu d'arrondissement est une ville industrielle (textiles, etc...). Malgré les ravages des deux dernières guerres, il y subsiste quelques témoignages d'un passé étroitement lié aux grands faits de l'Histoire de France :

- * Les vestiges du château bâti au 13^e siècle dominent le bel étang du Cam. Quatre tours rondes (reconstruites), laissent imaginer ce que fut l'ensemble de cette construction où le Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, maintint Louis XI prisonnier, le contraignant à signer une bien lourde paix.
- * La Porte de Bretagne (actuellement Auberge de Jeunesse), partie des anciennes fortifications du 17^e siècle, marquait la limite Est de la ville. En pénétrant dans ce passage, on découvre une série de défenses accessoires, intéressants spécimens de l'architecture militaire de l'époque.
- * L'église Saint-Jean, reconstruite après la guerre 14/18 a conservé une belle façade occidentale à trois porches de style gothique flamboyant.

On sort de Péronne par la RN 338, jusqu'à Cléry. La route enjambe le canal du Nord qui relie la Somme aux réseaux fluviaux du Nord et de la région parisienne.

Cléry-sur-Somme

Port fluvial, connu essentiellement par ses étangs que fréquentent de très nombreux pêcheurs, et qui font de cette agglomération une des capitales de la pêche du Pays de Somme.

A partir de Cléry, l'itinéraire suit le cours de la Somme.

Hem-Monacu

Ce village, étiré le long de la Somme, accueille de nombreux pêcheurs tout comme ses voisins de la vallée.

Curlu

Dans l'église, cuve baptismale du 13^e siècle. C'est à Curlu que de 1914 à 1916 le front traversait la Somme.

Eclusier-Vaux

Charmant site avec un vieux moulin sur la Somme auquel on accède par un pont. A droite du pont, on peut voir une "anguillère" : pêcherie d'anguilles.

A la sortie de cette petite agglomération, virage aigu sur la droite afin de monter au point de vue de Notre Dame de Vaux (parking). Pénétrer dans les taillis par le sentier qui s'ouvre auprès de la statue de la Vierge et qui conduit à l'oratoire dédié à Notre Dame de Vaux.

Suzanne

L'itinéraire débouche en face du château de style Louis XIII, en briques et pierres, restauré en 1861.

L'église à trois nefs, également en briques et pierres, a été très restaurée après les rudes combats de la guerre de 14/18.

Bray-sur-Somme

Dominé par l'église classée mi-romane/mi-gothique au clocher massif du début du 18^e siècle, ce gros bourg des bords de la Somme est un important centre de pêche et de chasse.

La Neuville - Bray

Sur la rive gauche de la Somme.

Au hameau de Froissy, peu après La Neuville, une promenade pédestre conduit jusqu'à un beau point de vue sur la vallée de la Somme, les étangs, le canal et la ville de Bray.

A partir de Froissy, il est également possible d'emprunter à pied le chemin de halage qui longe le canal sur toute sa longueur (aire de pique nique à 50 m. de la route).

Chuignes

Village de plateau à vocation essentiellement agricole.

Cappy

A l'entrée de l'agglomération, sur la droite, départ d'une promenade pédestre qui fait le tour du bois à Cailloux.

Port fluvial et important centre de pêche, Cappy possède une église (restaurée) à nef romane avec un intéressant clocher (classé) du 17^e siècle à tourelles et contreforts.

Promenades pédestres le long du chemin de halage.

Eclusier-Vaux

Cette commune, déjà citée, composée des agglomérations de Vaux et Eclusier, chevauche les deux rives de la Somme.

Promenades pédestres le long du chemin de halage.

Frise et Feuillères

Coquets et fleuris, ces deux villages de vallées propices à la pêche dans la Somme et les étangs, reçoivent de très nombreux pêcheurs.

Promenades pédestres le long du chemin de halage.

Après Feuillères, l'itinéraire enjambe le canal de la Somme à l'écluse de Sormont (aire de pique nique) puis la vallée de la Somme à Cléry.

Le retour à Péronne se fait par Halles et le parc du Cam.

LES EXPRESSIONS
COURANTES ILLUSTRÉES



AVOIR LA GUEULE DE BOIS.

HUMOUR



— Saurais-tu faire la mayonnaise, Line, pour m'avancer ?

— Oh ! oui maman, je sais très bien : il faut la tourner continuellement pour qu'elle ne tourne pas, parce que si on ne la tournait pas, elle tournerait.

— Comment supportez-vous cette température ?
— Elle me laisse plutôt moite. Et vous ?
— Moite aussi.



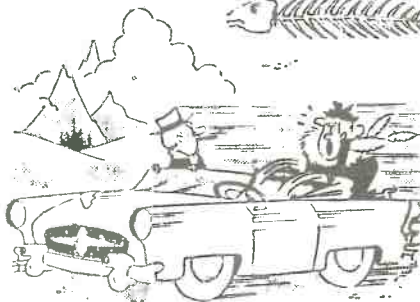
Le maire aux époux :
— Allez, vous êtes « punis » par les liens du mariage...



DEUX voisins de palier se font des confidences :

— Mon mari est incroyable ! Le matin, il faut que je lui porte son café au lit.

— Ne vous plaignez pas, répond l'autre, avec le mien, c'est pire encore : il faudra bientôt que je lui porte son lit au café !



— 00001... Y a une araignée sur le tableau de bord !...



— Comme te voilà beau et bien mis ! tu as donc fait un héritage ?

— Non, mon cher, j'organise des réunions électorales.

— Je comprends ; tu es devenu entrepreneur de braves publics.

LA scène se passe en Espagne

Dans un restaurant, un toréador, son habit déchiré, des pansements un peu partout, s'assoit à une table.

— Garçon ! s'écrie-t-il, avez-vous du corned-beef...

— Certainement, señor.

— Bon. Donnez m'en une grande assiette !

Et tandis que le garçon part chercher la commande, le toréador murmure à son voisin, en ricanant :

— La vengeance, fait-il, est un plat qui se mange froid !

Petit Claude aime beaucoup son grand-père, mais le vieillard souffre de rhumatismes et ne peut sortir tous les jours. Quand l'enfant le demande, on lui répond que son grand-père est retenu chez lui par la migraine.

Hier, petit Claude lui dit :

— Tu ne m'aimes donc plus, grand-père ?

— Pourquoi ça ?

— Dame ! Puisque tu me préfères ton ami « graine ».

— Je vais suivre un traitement à Dax pour mes rhumatismes.
— Des bains de boue ?
— Non, assis !

— Ne flâne pas comme ça, Toto, nous sommes sur terre pour travailler.

— Ah !... Eh bien, alors... Je me ferai marin.

LE mendiant. — Ma bonne dame, j'ai perdu la jambe droite.
La dame du monde. — Elle n'est pas ici, mon brave. (Elle ferme la porte.)



Compagnie théâtrale des P.T.T.
cherche facteurs pour tournées.



Les petites
ANNONCES



A vendre lot de fourchettes sans dents : conviendrait à personne ayant perdu l'appétit.

A vendre tasse à thé à deux anses pour prendre le thé à deux.

EN PROMENADE

Je l'ai rencontrée, près d'un vélo **DROME**, à la Foire du **TRHONE** ; elle **VENDEE** des **MANCHE** ttes, **HAUTES** et **BASSES-ALPES** aga **ESSONNE** ait dans une c **ORNE** trouvée au fond du **PUY-de-DOME**. Comme cela **SAONE** (**HAUTES**)ment dans mes oreilles, je l'interpelle à voix **HAUTE-GARONNE** m'a jamais fait cela ! C'est **FINISTERE** ?..... Arrête ton **AUDE** acieux tinta **MAR**, **NE** me donne pas la f'**NIEVRE** (j'étais enrhumé ce jour-là).

CANTAL elle répondit :

- Ne me cherche pas n **OISE**. Faire le-léz **ARDENNES** pas mon cas ! **PARIS** ci, je cours après le **BELFORT** une que je **VOSGES** ne suis pas a **VAR** e ; viens, je te paie un **CALVADOS** au troquet du "**MORBIHAN**", en face ! Alors, tu t'a **MAINE-et-LOIRE** ? Chez moi, tu verras **DEUX-SEVRES** de valeur qui é **VAUCLUSE** tensile plus connu sous le nom de pot de chambre.

La suivre, **LOZERE** ai-je ? Cette f **ILLE-et-VILAINE**, peu **GIRONDE**, semble **SEINE** (elle me le **JURA** ; bref, un assez beau **LOT** et, sans f **INDRE** ni perdre le **NORD**, je lui emboîtai le pas. Du reste, je l'**AVEYRON** et il ne s'agissait **PAS-de-CALAIS**. Ad **VIENNE** que pourra A ce moment, je revoyais la **SEINE SAINT-DENIS** : "Montjoie-Saint-Denis" ! de mes ancêtres et qu'aujourd'hui les Amerlocks entonnent en montant à l'assaut des **COTES-du NORD** Vietnam....

C'est ainsi que j'appris qu'elle se nommait **YVELINES**, était la **PYRENEES** d'une famille d'origine ir **LANDES** aise, dans la m **ISERE** p **ARDECHE** et ne pouvant nourrir toutes les **BOUCHES-du -RHONE** cessaire à une bonne digestion.

Après ces **MOSELLE** **ARIEGE** **l'HERAULT** **AIN** ? je n'exa **HERS** nullement ; tu sais, c'est sans **CHARENTE** nous ! Il se fait **TARN** e crois-tu pas !.

Nous partîmes alors sans crier **GARD** ! pour sa men **SARTHE** (comme dit ma concierge), sise au dernier p **ALLIER**, au fond d'un cou **LOIRE-INFERIEURE** où il fallait se courber. L'affaire se **CORSE**, j'ai mal **HAUT-RHIN** et les **COTES D'OR** ... lories (sic ma pipelette).

Ah ! qu'elle était belle **MAYENNE** d'un soir ; une vraie **l'YONNE** ; ses seins étaient **DOUBS**, **SAVOIE** (**HAUTE**) (on aurait fait un gâteau de **SAVOIE**) ; elle avait **l'AISNE** **CREUSE** et le **BAS-RHIN** bien dodu. En **SOMME**, quelques bonnes **EURE** passées en sa compagnie avant **l'AUBE**. Je m'**ANDORRE** ! dit-elle, **DORDOGNE** grogne pas !

Au réveil, j'avais ronflé comme un **LOIRE** et j'étais en **CORREZE**, tout prêt à recommencer !.....

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par la Commission d'Information composée
de Mmes JONNEAU, HENRIQUEZ et MM. GOURGUECHON, RYON sous
la responsabilité de M. HANIN, Maire.

- Imprimé par nos soins -